



## AVIS PUBLIC

## DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET DE PIIA

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 1<sup>er</sup> juin 2026, à 19 h, le conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures et de PIIA ci-après mentionnées, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
1. Adresse : 149, chemin des Fondateurs Lot : 5070543 Matricule : 9325-92-1312	Demande d'approbation d'un P.I.I.A-01, secteur A, zone U-01, pour la construction d'un abri détaché pour véhicule.
2. Adresse : 34, chemin Lebeuf Lot : 5264314 Matricule : 8730-56-7984	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoriser l'implantation d'une résidence à une distance de plus de 4,56 mètres de la ligne latérale, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 68, grille de spécifications RT-01, exige une distance minimale de 5 mètres.</li> <li>• Autoriser l'implantation de cette même résidence à une distance de plus de 4,96 mètres de la ligne arrière, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 68, grille de spécifications RT-01, exige une distance minimale de 10 mètres.</li> <li>• Autoriser la construction de cette même résidence avec une superficie de 66,30 m<sup>2</sup> alors que le règlement de zonage 2024-732, article 68, grille des usages et normes RT-01, prévoit une superficie minimale de 67 m<sup>2</sup>.</li> </ul>
3. Adresse : 39, chemin de la Pointe Lot : 5264625 Matricule : 8730-56-7984	Autoriser une superficie de 94 m <sup>2</sup> au lieu de 35 m <sup>2</sup> pour un logement accessoire, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 41, prévoit que la superficie de plancher maximale que peut occuper un logement accessoire est de 100 m <sup>2</sup> , sans excéder 40 % de la superficie d'implantation au sol du bâtiment principal.
4. Adresse : 174, chemin des Fondateurs Lot : 5071698 Matricule : 9425-13-3076	Demande d'approbation d'un P.I.I.A-01, secteur A, zone U-01, pour la rénovation du bâtiment principal.
5. Adresse : chemin de La Minerve Lot : 5071691 Matricule : 9424-19-3985	Autoriser la demande d'usage conditionnel pour un usage temporaire de vente temporaire de produits alimentaires de type « camion de rue ».

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 15 mai 2026.

  
 \_\_\_\_\_  
 Marc-André Laforest  
 Directeur général et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc-André Laforest, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogations mineures et de PIIA à être entendues à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2026, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le conseil, le 15 mai 2026 entre 9 h et 11 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 15 mai 2026.

  
 \_\_\_\_\_  
 Marc-André Laforest  
 Directeur général et greffier-trésorier